



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2012  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Sainte-Hélène

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Généralités . . . . .	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique. . . . .	4
II. Budget . . . . .	4
III. Situation économique . . . . .	5
A. Généralités . . . . .	5
B. Développement . . . . .	5
C. Pêche et agriculture. . . . .	6
D. Transports et équipements collectifs . . . . .	7
E. Banques et crédit. . . . .	8
F. Tourisme . . . . .	8
IV. Situation sociale . . . . .	8
A. Généralités. . . . .	8
B. Emploi . . . . .	9

*Note* : Les renseignements figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du Gouvernement du territoire et d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante au titre de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Les informations ont été transmises par la Puissance administrante le 11 janvier 2012. Des renseignements supplémentaires figurent dans les précédents documents de travail (<http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml>).



C.	Éducation . . . . .	10
D.	Environnement . . . . .	11
V.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux . . . . .	12
VI.	Ascension . . . . .	12
A.	Statut constitutionnel et politique . . . . .	12
B.	Situation économique et sociale . . . . .	12
VII.	Tristan da Cunha . . . . .	13
A.	Statut constitutionnel et politique . . . . .	13
B.	Situation économique et sociale . . . . .	13
VIII.	Statut futur du territoire . . . . .	15
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	15
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	15
IX.	Décision prise par l'Assemblée générale . . . . .	16

### **Généralités**

*Territoire* : Le groupe des îles Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est un territoire non autonome reconnu par la Charte des Nations Unies et administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Gouverneur Mark Capes (octobre 2011).

*Géographie* : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, Tristan da Cunha et les autres îlots étant à environ 2 400 kilomètres au sud de Sainte-Hélène.

*Superficie terrestre* : Le groupe des îles Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha a une superficie de 310 kilomètres carrés.

*Zone économique exclusive* : 1 641 294 kilomètres carrés<sup>a</sup>

*Démographie* : Sainte-Hélène : 4 000 habitants; Ascension : 880 habitants; Tristan da Cunha : 265 habitants (estimations de 2011).

*Langue officielle* : Anglais.

*Capitale* : Jamestown.

*Principaux partis politiques* : Aucun.

*Élections* : Dernières élections : novembre 2009 – prochaines élections : novembre 2013.

*Pouvoir législatif* : Assemblée législative monocamérale (15 sièges, 12 membres élus).

*Produit intérieur brut par habitant* : 2 291 dollars des États-Unis (estimation de 2000/01).

*Économie* : Pêche, café, tourisme, aide financière du Royaume-Uni (environ 80 % des recettes budgétaires annuelles).

*Taux de chômage* : 12,7 % (estimation de 2001/02).

*Monnaie* : Livre de Sainte-Hélène (SHP).

*Bref rappel historique* : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol battant pavillon portugais, est devenue à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, elle est officiellement annexée par les Pays-Bas; mais en 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession.

<sup>a</sup> Les données relatives à la zone économique exclusive sont tirées du projet Sea around Us mené en collaboration par l'Université de la Colombie-Britannique et le groupe Pew Environment ([www.seaaroundus.org](http://www.seaaroundus.org)).

## **I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique**

1. La Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est entrée en vigueur en septembre 2009. À cette époque, le territoire a changé de nom : anciennement appelé « Sainte-Hélène et dépendances », il est rebaptisé « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha ». En outre, la nouvelle Constitution donne aux trois îles un statut égal au sein du territoire. Le Chef du Gouvernement de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. En revanche, le Gouverneur a désormais moins de latitude pour prendre des décisions allant à l'encontre des souhaits des conseillers élus. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer accorde la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

2. La Constitution prévoit la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la protection du droit à la vie, la protection contre les traitements inhumains, la protection contre l'esclavage et le travail forcé, la protection du droit à la liberté personnelle, la protection des prisonniers, ainsi que la protection du droit au mariage, des droits de l'enfant, de la liberté de conscience, du droit à l'éducation et de la liberté d'expression, de réunion et d'association.

3. Le Conseil législatif se compose d'un président, d'un président adjoint, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres de droit ne peuvent voter dans aucun des deux organes.

4. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Les dernières élections générales ont eu lieu le 4 novembre 2009 et 12 candidats (6 pour chaque circonscription) ont été élus. Le nouveau Conseil législatif s'est réuni officiellement le 13 novembre et a élu les cinq membres élus du Conseil exécutif et un président pour chacun des huit comités du Conseil. L'élection du nouveau Conseil exécutif a eu lieu le 7 novembre 2011, soit au milieu du mandat des membres actuels du Conseil législatif. Le Conseil doit être dissout en novembre 2013 au plus tard, en prévision des élections générales qui auront lieu peu après.

5. La nouvelle Constitution renforce les dispositions concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel, une cour suprême et des tribunaux secondaires (à l'heure actuelle une « cour des magistrats » (tribunal de première instance) et une instance s'occupant de rechercher les causes et circonstances des décès soudains), lesquels peuvent être créés sur ordonnance. L'instance de dernier ressort est le Conseil privé du Royaume-Uni, qui peut être saisi dans des circonstances précises.

## **II. Budget**

6. Du fait d'une assiette fiscale de plus en plus réduite, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, Sainte-Hélène est largement tributaire du Royaume-Uni et d'autres sources externes de financement. L'aide

budgétaire fournie par le Royaume-Uni sert à financer les services publics essentiels et à subventionner les services maritimes du territoire. Le Ministère du développement international et l'Union européenne financent la majeure partie des dépenses d'équipement.

7. D'après les informations communiquées par le Royaume-Uni, l'aide budgétaire totale, l'aide au développement et le concours financier pour la desserte maritime fournis par le Gouvernement britannique se sont élevés à 21,49 millions de livres sterling pour l'exercice 2010/11, contre 26,15 millions de livres sterling pour l'exercice précédent, soit une baisse de 17,8 %. Le programme d'aide pour 2011/12 a été approuvé en mai 2011, par suite de la visite des représentants du Ministère du développement international à Sainte-Hélène. Il a été décidé pendant cette visite que le prochain examen budgétaire triennal aurait lieu en février 2012.

### **III. Situation économique**

#### **A. Généralités**

8. L'économie de Sainte-Hélène est largement tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni, qui constitue environ 80 % des recettes budgétaires annuelles. Quelque 40 % des actifs travaillent dans la fonction publique, le secteur de la vente au détail et des services représentant le deuxième employeur. La population locale tire ses revenus de la pêche, de l'élevage et de la vente de produits d'artisanat. En juin 2011, le Gouvernement de Sainte-Hélène a conduit une enquête nationale sur la population active en vue d'évaluer la demande de main-d'œuvre que pourrait générer la construction et l'exploitation de l'aéroport et de définir les futurs besoins en matière de formation et de personnel spécialisé. En outre, la stratégie relative au marché du travail pour 2012-2014, qui définit de grandes orientations, a été présentée par le Gouvernement en même temps qu'un plan de mise en œuvre qui doit permettre d'atteindre les buts stratégiques jusqu'en 2014. Le Gouvernement effectuera en 2013 un examen à mi-parcours.

9. Selon la Puissance administrante, la première phase du programme de modernisation du secteur public (financé par le Ministère du développement international) s'est achevée et le rapport initial a été approuvé par le Conseil exécutif de Sainte-Hélène. Cela a permis d'élaborer un projet de mémorandum qui sera présenté au Ministère pour obtenir le financement de la deuxième phase du programme, qui a commencé au premier trimestre 2009. Cette année, le programme de modernisation se termine, mais une demande a été présentée afin qu'il soit prorogé jusqu'à la fin de 2012. L'an dernier, le programme a principalement apporté un appui aux différents secteurs ayant participé au programme de réforme relatif au mémorandum d'accord sur l'accès par voie aérienne.

#### **B. Développement**

10. Sainte-Hélène a également le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne. L'enveloppe allouée au territoire au titre du dixième Fonds européen de développement (2008-2013) s'élève à 16,63 millions d'euros. À Sainte-Hélène, cette somme servira à l'aménagement d'un débarcadère plus sûr (un brise-lames, une rampe de halage et une zone de débarquement protégée), à l'amélioration de la

défense maritime de James Bay et aux travaux de voirie. Sur l'île de l'Ascension, elle permettra d'améliorer l'état des routes. Sur Tristan da Cunha, elle servira au réaménagement du port, à la recherche de sources d'énergies de substitution, à la modernisation du réseau de distribution d'eau, à la gestion des déchets, à la distribution de l'électricité et au renforcement des capacités de gestion de l'usine de transformation du homard.

11. L'aide au développement fournie par le Ministère du développement international est répartie sur trois ans. Le Ministère a également financé une importante étude sur les infrastructures, qui a permis d'élaborer un plan d'ensemble portant sur les besoins de Sainte-Hélène en matière d'infrastructures au cours des 10 à 20 prochaines années.

12. En mars 2008, le Gouvernement britannique a effectué un examen des capacités de gestion des catastrophes à Sainte-Hélène, entièrement financé par le Ministère du développement international. En février 2009, un consultant en gestion des catastrophes payé par l'Union européenne s'est rendu à Sainte-Hélène pour faire la synthèse des travaux du Comité de gestion des catastrophes de l'île. D'autres recommandations sont en cours d'application. Les recommandations formulées en matière de gestion des catastrophes sont mises en œuvre à l'occasion de réunions trimestrielles dirigées par le chef de la police, en sa qualité de coordonnateur des opérations en cas de catastrophe pour Sainte-Hélène. Un exercice réel de gestion des opérations en cas de catastrophe a été effectué en janvier 2012, après un exercice réussi en novembre 2010.

### **C. Pêche et agriculture**

13. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. Selon le Royaume-Uni, des licences commerciales ont été attribuées pour 29 bateaux de pêche, mais seuls 12 d'entre eux servent régulièrement à la pêche. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la Saint Helena Fisheries Corporation. Les achats de poisson ont atteint 380,4 tonnes au premier semestre de l'exercice 2011/12, contre 136,1 tonnes au cours de la même période de l'exercice précédent. Le volume des exportations de poisson pour la période d'avril à août 2011 était de 491,1 tonnes, contre 106,8 tonnes au cours de la même période l'année précédente. Depuis l'exercice 2006/07, aucune licence étrangère de pêche n'a été délivrée, alors que ces licences représentaient jusqu'à 20 % de l'ensemble des recettes locales. Quant aux poissons sauvages, ils ont été les premiers à recevoir le label biologique de la Soil Association, principal organisme de promotion et de certification des aliments et de l'agriculture biologique du Royaume-Uni.

14. Sainte-Hélène s'est forgée une réputation de qualité pour son café, qui est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Toutefois, du fait des problèmes rencontrés par le secteur, très peu de café a été exporté récemment.

15. Pour ce qui est de l'agriculture, le programme de soutien à l'agriculture pour 2011/12 a fourni de l'aide dans les domaines suivants : irrigation, stockage et infrastructure de production, production de bananes, de café et de pommes de terre de semence, et élevage de porcs et de volailles. L'objectif général du programme de mise en valeur agricole est de soutenir et d'accroître autant que possible la production agricole.

## D. Transports et équipements collectifs

16. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *RMS Saint Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension et Le Cap (Afrique du Sud). L'unique port de Sainte-Hélène, Jamestown, offre un bon mouillage, mais il ne dispose pas d'aménagements permettant l'accostage en toute sécurité et par tous les temps des gros navires de croisière. La construction d'une jetée à Rupert's Bay, conjuguée au projet d'aménagement d'une liaison aérienne, devrait permettre de séparer les activités de transport de passagers et de marchandises.

17. La construction d'un aéroport à Sainte-Hélène est prévue. En juillet 2010, le Secrétaire d'État au développement international a annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni serait prêt à financer la construction d'un aéroport à Sainte-Hélène, pour autant que certaines conditions strictes soient remplies, notamment la négociation d'un prix acceptable, l'atténuation des risques de dépassement des coûts et des délais, l'approbation d'un plan d'aéroport à piste courte, et l'engagement par le Gouvernement de Sainte-Hélène des réformes nécessaires pour ouvrir l'économie de l'île. Le 3 novembre 2011, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé que les conditions étaient réunies et avait conclu avec la société Basil Read un contrat d'un montant de 201,5 millions de livres sterling pour la conception et la construction de l'aéroport sur l'île de Sainte-Hélène, contrat prévoyant également un fonds de provisions pour risque d'un montant de 10 millions de livres et un budget d'exploitation sur 10 ans d'un montant de 35,1 millions de livres.

18. Selon les médias, il sera fait appel à un système d'arrêt dit EMAS pour permettre aux avions de plus grande taille d'atterrir sur la courte piste de l'aéroport (qui devrait mesurer un peu plus 1,6 km). Le projet prévoit la construction d'un petit bâtiment aéroportuaire, d'une courte piste, de liaisons routières et d'un petit terminal, la réalisation des travaux accessoires, ainsi que l'installation des systèmes de contrôle de la circulation aérienne. Selon les prévisions actuelles, l'aéroport devrait être prêt en 2015. À terme, l'aéroport devrait permettre à l'île d'être financièrement indépendante et de ne plus dépendre du financement du Gouvernement du Royaume-Uni.

19. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes asphaltées (118 km sur Sainte-Hélène, 40 km sur Ascension et 10 km sur Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de routes non revêtues (20 km sur Sainte-Hélène et 10 km sur Tristan da Cunha).

20. Sainte-Hélène a deux stations de radio locales ainsi que des chaînes de télévision satellite dont les signaux sont retransmis par voie terrestre. Ascension a une station de radio locale et reçoit les chaînes de télévision de Sainte-Hélène. Elle reçoit également les émissions de la British Forces Broadcasting Service (BFBS) ainsi que celles des services de télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et reçoit les émissions télévisuelles et radiophoniques de la BFBS. Au 1<sup>er</sup> novembre 2011, Sainte-Hélène comptait 831 abonnés Internet et Ascension, 310.

21. Conformément au projet de distribution d'électricité financé par le Ministère du développement international, des travaux sont en cours en vue de moderniser et d'étendre le réseau électrique de l'île. Un autre projet portera sur la remise en état de la centrale électrique et des générateurs ainsi que sur l'installation de turbines éoliennes supplémentaires. Le réseau de collecte, de traitement et de distribution des eaux fait actuellement l'objet d'un état des lieux, et le Ministère du développement

international a débloqué des fonds afin que tous les travaux prioritaires qui s'avéreraient nécessaires puissent être entrepris. Le Ministère du développement international et l'Union européenne ont également mis des fonds à disposition pour remettre en état certains grands axes routiers de Sainte-Hélène. On espère que les décharges de déchets solides d'origine domestique et commerciale, qui se trouvent actuellement trop près de l'emplacement proposé pour l'aéroport, pourront être déplacées grâce au financement du Ministère du développement international.

## **E. Banques et crédit**

22. En décembre 2008, de nouvelles lois sur les services financiers et le blanchiment de capitaux sont entrées en vigueur. Ces textes doivent permettre à Sainte-Hélène de respecter ses obligations internationales tout en protégeant ses habitants contre les prestataires de services financiers frauduleux.

## **F. Tourisme**

23. En 2010, le Ministère du développement international a alloué 1,2 million de livres sterling au projet de développement du tourisme à Sainte-Hélène, qui vise notamment à améliorer les activités de marketing et de promotion touristique ainsi que la gestion des destinations touristiques, mais aussi à promouvoir les projets touristiques locaux.

24. Pour le Royaume-Uni, la construction du nouvel aéroport sera le meilleur moyen de créer des débouchés pour l'île et de favoriser le tourisme. À l'heure actuelle, ce sont environ 2 000 touristes par an qui se rendent à Sainte-Hélène en bateau. Grâce à l'aéroport, ce sont plus de 29 000 touristes que l'île devrait accueillir chaque année. Le territoire, avec la beauté rude et sauvage de sa nature, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques uniques, comme le tombeau de Napoléon, ne manque pas d'atouts pour séduire les visiteurs. Grâce à la construction d'un aéroport, les dépenses touristiques sur l'île devraient grimper de 707 000 livres sterling en 2009/10 à 9 840 000 en 2021, alimentant ainsi la croissance de l'ensemble de l'économie.

# **IV. Situation sociale**

## **A. Généralités**

25. Après que la Grande-Bretagne a décidé en 2002 d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l'île a connu un exode qui s'est ralenti par la suite. La majorité des Saint-Héléniens qui se réinstallent sur l'île ont atteint l'âge de la retraite, ce qui vient déformer encore un peu plus une pyramide des âges déjà très déséquilibrée. Toutefois, d'après le Royaume-Uni, cette tendance devrait désormais s'inverser avec la très prochaine création de la liaison aérienne. Environ 17 % de la population vit à Jamestown. Selon le Ministère du développement international, la part des ménages dirigés par des femmes à Sainte-Hélène est élevée du fait de l'immigration de travail qui a séparé les familles. À l'heure actuelle, environ 25 % des enfants de Sainte-Hélène ont au moins un parent qui vit à l'étranger.

26. Au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, où les signes de réel dénuement matériel sont rares, grâce en grande partie au système public de protection sociale universelle, qui garantit à chacun un niveau de vie minimum, ainsi qu'aux réseaux de solidarité, qui encouragent l'entraide financière entre proches, le plus souvent sous forme d'envois de fonds.

27. Selon les médias, Sainte-Hélène s'est classée deux fois dans les 10 premiers pays – huitième dans les catégories meilleure qualité de vie et meilleure stratégie d'investissement direct étranger – de l'édition 2011/12 du classement African Countries of the Future, qui est établi par FDI Intelligence.

28. Du fait du vieillissement de la population du territoire (22 % de la population a plus de 65 ans), il est de plus en plus nécessaire de consacrer d'importants crédits à un nouveau programme de prise en charge des personnes âgées. C'est ainsi que le centre de soins spécialisés HRH the Princess Royal Community Care Centre, financé par le Ministère du développement international, a été inauguré en 2008. Une nouvelle politique de services à domicile entrée en application à la mi-novembre 2010 permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible et de se faire aider dans leurs activités quotidiennes. Selon le Royaume-Uni, en avril 2011, est entrée en vigueur une nouvelle loi sur la sécurité sociale, qui prévoit le versement de prestations sociales en fonction des revenus aux ménages les plus pauvres de l'île. Ce texte prévoit également la création d'une prestation de retraite de base, qui est ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus et pouvant justifier d'avoir travaillé pendant moins de 20 ans à Sainte-Hélène. À la fin du mois de novembre 2011, 550 personnes étaient bénéficiaires de cette prestation.

29. La loi sur le bien-être des enfants est entrée en vigueur en mars 2010. Ce texte modifie la structure de gestion stratégique en vue de préserver les enfants et les jeunes de Sainte-Hélène. De nouvelles politiques et procédures ont été adoptées pour protéger les enfants et veiller à leur bien-être. La loi permet à Sainte-Hélène de s'acquitter de ses obligations au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

30. En janvier 2009, le Conseil exécutif a approuvé une nouvelle stratégie en matière de santé et de services sociaux axée sur l'avenir de Sainte-Hélène, qui fixe des orientations pour le développement du Ministère de la santé publique et des services sociaux jusqu'en 2012. Le Ministère du développement international a accepté d'injecter près de 2 millions de livres sterling dans le projet pendant toute sa durée, sous réserve que certains objectifs intermédiaires soient atteints lors de sa réalisation.

31. Il y a un hôpital général à Jamestown et cinq dispensaires en milieu rural. En outre, deux services prennent en charge les patients qui ont de graves troubles de comportement et des difficultés d'apprentissage.

## **B. Emploi**

32. Le secteur public emploie environ 40 % de la population active de Sainte-Hélène. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a examiné les normes de pratique en matière d'emploi en prévision des changements économiques qui devraient résulter de la construction de l'aéroport. En 2010 a été adopté un texte prévoyant des

dispositions relatives à l'emploi, aux droits des salariés et aux mesures visant à faire respecter ces droits. Ces droits portent notamment sur : l'information par écrit des travailleurs sur les conditions d'emploi; la réglementation du temps de travail; le licenciement abusif; le droit à un congé parental sans solde et à un congé sans solde pour prendre soin de personnes à charge; et le salaire minimum. Le Gouvernement a en outre indiqué qu'il comptait légiférer pour encadrer les conditions dans lesquelles les travailleurs sont employés par les entreprises et autres organisations à Sainte-Hélène. Les éléments sur lesquels devrait porter ce texte sont notamment : les congés payés, les périodes de repos, et la limitation du travail de nuit; les congés maternité et paternité; les indemnités de licenciement; la protection contre les retenues sur salaire illégales; le droit d'adhérer à un syndicat ou une association de personnel.

33. Afin de corriger les anomalies et de retenir le personnel et, ce faisant, de faciliter l'organisation des carrières, le Gouvernement de Sainte-Hélène a mis en place en avril 2010 un nouveau barème des traitements, plus équitable. Grâce à l'organisation de nombreux stages de formation destinés aux chômeurs, le nombre de personnes participant au Programme de travaux d'utilité publique est passé de 176 en 2003 à 18 à la fin de 2010. Ce programme a été supprimé en mars 2011 pour des raisons budgétaires.

34. L'emploi extraterritorial ne cesse de prendre de l'ampleur, tout comme par conséquent l'envoi de fonds à Sainte-Hélène par les travailleurs expatriés. Près d'un quart de la population active de l'île travaille à Ascension, aux Îles Falkland (Malvinas) ou au Royaume-Uni. Les transferts de fonds transitant par le Ministère des finances de Sainte-Hélène se sont élevés à 811 145 livres sterling en 2009/10, contre 845 280 livres sterling en 2008/09, mais ce chiffre ne correspond pas pour autant au montant total, car il est possible de faire des transferts directement à la Banque de Sainte-Hélène. La Direction des finances ne traite plus les transferts de fonds, qui passent par la Banque de Sainte-Hélène.

35. La majorité des contrats d'embauche à l'étranger sont destinés à des travailleurs non accompagnés, ce qui a de graves conséquences sociales et conduit à la dislocation des familles. De plus, compte tenu des départs de travailleurs qualifiés à l'étranger, où ils peuvent trouver des emplois mieux rémunérés, plusieurs secteurs sont obligés de recruter du personnel sur le plan international. La construction d'un aéroport, qui doit commencer fin 2011, devrait s'accompagner d'un accroissement de la demande de main-d'œuvre, mais créera des pénuries de compétences sur l'île, en particulier dans les secteurs élémentaire et des services.

## **C. Éducation**

36. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. Quatre écoles sont actuellement en activité : trois écoles primaires (pour les enfants âgés de 3 à 11 ans) et une école secondaire (pour les enfants âgés de 11 à 18 ans). Les élèves de plus de 16 ans optent soit pour des études reconnues par le Royaume-Uni, soit pour une formation professionnelle. Depuis septembre 2009, l'école secondaire offre des possibilités d'enseignement à distance. Pour assurer la formation et la reconversion des travailleurs des secteurs public et privé, le Ministère de l'éducation a mis en place un service d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

37. Retenir le personnel qualifié et expérimenté reste une tâche difficile. La loi de 2008 sur l'enseignement a amélioré le cadre juridique en vue de dispenser un enseignement adéquat aux enfants et porté l'âge de la scolarité obligatoire de 15 ans à 16 ans. L'allocation versée aux élèves scolarisés en 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> années est la première des subventions non ciblées à faire l'objet d'une réforme. Entrée en vigueur en septembre 2011, cette réforme a modifié le régime d'allocation pour que la subvention continue d'être versée aux élèves issus de ménages qui remplissent les conditions. Le Conseil exécutif a décidé que seuls pourraient bénéficier de l'allocation scolaire les élèves de 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> années issus d'un ménage dont le revenu annuel brut est au maximum de 11 000 livres sterling. Selon les estimations, les dépenses du Gouvernement de Sainte-Hélène consacrées à l'éducation et à l'emploi pour l'année 2011/12 se montent à 2 221 836 livres sterling, montant qui comprend l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur et les coûts de formation des enseignants.

## D. Environnement

38. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement destiné à préserver les espèces menacées d'extinction et la diversité des habitats. Le Gouvernement s'emploie activement à respecter ses engagements au regard de la Charte de l'environnement, mais des difficultés de financement entravent les progrès dans certains domaines.

39. Le Programme sur l'environnement des territoires d'outre-mer, financé par le Ministère du développement international et le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, a approuvé en 2010 un projet de guides illustrés sur la flore de Sainte-Hélène. À Ascension, un plan de conservation des plantes endémiques a été approuvé. À Tristan da Cunha, les efforts se concentreront sur la lutte contre les souris et les plantes exogènes sur l'île de Gough, site inscrit au patrimoine mondial. Neuf nouveaux projets ont été présentés dans le cadre du huitième appel à projets du Programme pour l'exercice 2011/12. Sept de ces neuf projets ont été approuvés. Trois étaient axés sur Sainte-Hélène : « Securing the endemic wirebird population through invasive predator control » (Protéger la population endémique des plumiers en luttant contre les prédateurs envahissants), « Creating a mechanised recycling facility at Saint Helena's Active Participation in Enterprise » (Créer une installation mécanisée de recyclage à Saint Helena's Active Participation in Enterprise), et « Restoration of a functioning bastard gumwood population » (Restauration d'une population viable de gommiers bâtards). Les deux projets axés sur Ascension ont été approuvés : « An ecosystem approach to plant conservation on Ascension Island » (Approche écosystémique de la conservation des plantes à Ascension) et « Status of marine turtles of Ascension Island » (État des tortues marines à Ascension). Les deux projets axés sur Tristan da Cunha ont également été approuvés : « Clearing alien plants from Tristan da Cunha and Gough Island » (Élimination des plantes exogènes de Tristan da Cunha et de l'île Gough) et « Geo-referenced baseline vegetation survey to allow future monitoring of environmental change » (Enquête de référence géoréférencée sur la végétation pour permettre l'observation future des modifications de l'environnement).

40. Un autre projet, portant sur la construction d'un système de filets de protection contre les éboulements de roches, d'un montant de 3 475 millions de livres financé par le Ministère du développement international, s'est terminé à la fin de février

2011. Ce projet visait à atténuer la chute des rochers qui se détachent de la falaise surplombant Jamestown et à protéger la vie et les biens de ses habitants.

41. En janvier 2012, le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni a publié un document intitulé « The environment in the United Kingdom's overseas territories: UK Government and civil society support », qui recense les services de conseil et l'aide dont peuvent bénéficier les territoires dans ses domaines de compétence et précise qu'il met des fonds à leur disposition à cet effet.

## **V. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

42. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha sont associés à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Le territoire est membre du South Atlantic Territories Cooperation Forum (Forum de coopération des territoires de l'Atlantique Sud).

## **VI. Ascension**

### **A. Statut constitutionnel et politique**

43. Comme indiqué plus haut, la Constitution de 2009 du territoire a abrogé la disposition faisant d'Ascension une « dépendance » de Sainte-Hélène, mais les îles forment toujours un territoire unique et se partagent le Gouverneur, le Ministre de la justice et les tribunaux supérieurs. La nouvelle Constitution consacre la protection des libertés et droits fondamentaux et comporte des dispositions améliorées visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif.

44. L'existence d'un Conseil de l'île est, pour la première fois, reconnue par la Constitution, les détails devant être exposés dans les dispositions d'un arrêté local. Un nouveau Conseil a été élu en février 2011.

45. En juin 2010, la Commission des limites du plateau continental a rejeté une demande du Royaume-Uni dans laquelle il demandait de repousser les limites du plateau continental d'Ascension au-delà de 200 milles marins, conformément à la disposition de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Commission a estimé que le pic volcanique sur lequel repose l'île d'Ascension était trop étroit pour lui ouvrir droit à une zone plus étendue du plateau continental submergé. Le Gouvernement britannique prépare actuellement sa réponse.

### **B. Situation économique et sociale**

46. Suite à une réunion conjointe tenue entre les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Ministère de la défense, d'une part, et les membres du Conseil local d'Ascension, d'autre part, sur la question du droit de résidence et du droit de propriété à Ascension, le Gouvernement britannique a

annoncé en janvier 2006 qu'il ne changerait pas sa politique et n'octroierait ni droit de résidence permanente ni droit de propriété. Le Gouvernement britannique craignait que des obligations fiscales ne pèsent sur les contribuables britanniques. Une législation à l'appui de la politique foncière et commerciale du Gouvernement a été promulguée en juin 2008 afin de mettre en place un mécanisme transparent permettant de déterminer l'affectation et l'utilisation des terres et de fournir un cadre permettant aux entreprises de mener leurs activités sur l'île.

## **VII. Tristan da Cunha**

### **A. Statut constitutionnel et politique**

47. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha. Un administrateur résident est nommé par le Gouverneur et rend compte à celui-ci. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, lequel, dirigé par le Chef du Conseil de l'île, se compose de huit membres élus (dont au moins une femme) et de trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés de 18 ans ou plus peuvent voter. En vertu de la nouvelle Constitution, le Gouverneur continue d'exercer l'autorité législative sur Tristan da Cunha, mais, pour la première fois, il doit consulter le Conseil de l'île avant d'édicter des lois.

48. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale et sont adaptées à la situation locale, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du pays de Galles qui s'applique. Un officier de police et deux agents travaillent à plein temps. L'Administrateur fait également office de magistrat.

### **B. Situation économique et sociale**

49. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche traditionnelles de subsistance. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée sur les marchés américain, japonais et australien. Une action a été engagée en vue d'accéder au marché de l'Union européenne. Le tourisme généré par le passage occasionnel de paquebots de croisière et la vente de pièces et timbres commémoratifs procurent également à l'île des recettes importantes qui permettent de financer les dépenses de santé, d'éducation et d'autres services publics. En 2009/10, le Gouvernement britannique a financé la construction d'un bureau de poste-musée et d'un poste de police sur l'île. Le bureau de poste-musée abrite un certain nombre de services de tourisme qui rapportent des revenus supplémentaires à l'île.

50. Une nouvelle usine de conditionnement de la langouste a été construite en juillet 2009, ce qui a permis à l'île de se relever des épreuves endurées à la suite de l'incendie de l'ancienne usine l'année précédente. L'installation d'une nouvelle grue en 2011 a permis de remettre en état le mur du port.

51. Accessible seulement par la mer, Tristan da Cunha est principalement desservie par deux bateaux exploités par la société sud-africaine Ovenstone,

concessionnaire exclusif de la pêche de langouste à Tristan da Cunha, et par le *SS Aghulas*, navire de recherche qui dessert une fois par an la station météorologique sud-africaine située sur l'île de Gough. Ces bateaux visitent Tristan da Cunha 10 fois par an, assurant le transport des passagers et des marchandises. La traversée entre Le Cap et Tristan da Cunha dure en général environ sept jours.

52. Le port n'est praticable que lorsque les conditions météorologiques et maritimes sont favorables. Aussi, les paquebots de croisière ne peuvent-ils souvent pas débarquer leurs passagers. Les eaux du port ne sont pas suffisamment profondes pour les navires de passage et le port est insuffisamment protégé contre les tempêtes. De nouveaux travaux ont été entrepris entre janvier et avril 2011 pour réparer les dégâts subis en juin 2010.

53. L'installation au début de 2007 d'un réseau téléphonique plus performant a amélioré les communications sur Tristan da Cunha. Le Royaume-Uni finance la location de la ligne pour ce service. Les services téléphoniques sont fiables et accessibles à tous les ménages et un cybercafé offre aux habitants de l'île un accès limité à Internet. D'autres améliorations ont été apportées aux systèmes de communication de l'île en 2011.

54. Jusqu'en 2008, Tristan da Cunha dépensait plus qu'elle ne gagnait, ce qui a fortement grevé ses réserves. Son inexpérience en matière de gestion financière, les dépenses qu'elle a dû engager pour permettre à une communauté aussi éloignée et isolée de subsister et les coûts des services médicaux, notamment les soins à l'étranger, en sont l'explication.

55. Le Conseil de l'île a défini en 2009 des stratégies de grande portée visant à assurer l'équilibre financier de l'île. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île se retrouvera très bientôt en faillite si d'autres mesures draconiennes ne sont pas prises. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les achats et les dépenses ont été mises en place. L'île prévoit un excédent des recettes par rapport aux dépenses en 2011 et 2012.

56. Le Ministère du développement international finance les postes de médecin résident et directeur des travaux publics ainsi que la visite annuelle d'un dentiste et la visite biennale d'un ophtalmologue. Par ailleurs, il a récemment financé un poste de chef résident de l'administration dont le titulaire est principalement chargé de réformer les institutions gouvernementales et d'améliorer l'efficacité du secteur public. Un formateur d'infirmières doit arriver sur l'île en 2012.

57. Les élèves abandonnent l'école à 16 ans pour travailler dans l'administration ou dans le secteur de la pêche. Ils n'ont la possibilité de poursuivre leurs études qu'en allant à l'étranger. Le personnel enseignant actuel est, de son propre aveu, mal formé. Il n'y a pas d'enseignants en formation. En septembre 2009, un conseiller en éducation sous la tutelle du Ministère du développement international est venu sur l'île dans le cadre d'une mission de deux ans.

58. Tristan da Cunha exécute un certain nombre de projets de conservation avec succès, grâce à l'aide de partenaires tels que la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme environnemental destiné au territoire d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel Tristan da Cunha et prévoient un ensemble d'études sur la possibilité d'éradiquer les rongeurs. Un botaniste [financé par le Overseas

Territories Environment Programme (Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer)] étudie actuellement la flore de Tristan. Tristan da Cunha dispose également d'un plan d'action sur la biodiversité, qui devrait l'aider à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique.

59. Selon le Royaume-Uni, en mars 2011, un vraquier s'est échoué sur la côte de Nightingale déversant 1 600 tonnes de fioul et 65 000 tonnes de soja. Les pingouins vivant sur Nightingale et Inaccessible, un site du Patrimoine mondial, en ont été touchés et les pêcheries ont été fermées. D'après les premières indications, la population de pingouins n'en a pas souffert mais les chercheurs n'ont pas encore fini d'étudier et de déterminer les effets à long terme de cet accident sur la pêche.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

60. On trouvera à la section II les informations sur les changements politiques et constitutionnels à Sainte-Hélène.

### **B. Position de la Puissance administrante**

61. Selon le compte rendu de la séance de la Quatrième Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (A/C.4/66/SR.2), le 3 octobre 2011, le représentant du Royaume-Uni a notamment déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, les valeurs partagées et le droit de chaque territoire de décider s'il souhaite ou non maintenir ses liens avec le Royaume-Uni. Lorsque tel ou tel peuple souhaite l'indépendance et exprime ce souhait de manière claire et conforme à la loi fondamentale du territoire en question, le Gouvernement britannique est résolu à aider ce territoire à acquérir l'indépendance. En revanche, vis-à-vis des territoires qui souhaitent maintenir leurs liens avec le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique maintient son engagement à garantir leur développement et leur sécurité.

62. L'intervenant a aussi déclaré que le Ministre britannique des affaires étrangères avait rendu publique, peu de temps auparavant, la nouvelle stratégie des autorités britanniques vis-à-vis des territoires d'outre-mer. Le temps n'est pas à de nouvelles réformes constitutionnelles. Le Gouvernement britannique préfère se concentrer sur trois objectifs concrets : le renforcement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer; la coopération avec les territoires en question en vue de renforcer leur bonne gouvernance et d'améliorer la gestion des finances publiques et la planification économique le cas échéant; et le renforcement de l'aide aux territoires d'outre-mer. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie pourra prendre des formes différentes selon le territoire concerné; un processus de consultation publique a été lancé afin d'encourager les territoires d'outre-mer et d'autres acteurs à exprimer leurs vues sur les priorités. Les résultats de cette consultation seront réunis dans un livre blanc que le Gouvernement britannique publiera en 2012. Le Gouvernement britannique est résolu à laisser chaque territoire gérer ses propres affaires autant que possible, ce qui signifie que les territoires d'outre-mer doivent assumer leurs responsabilités et exercer une bonne

gouvernance. L'intervenant a souligné en outre qu'en cas de non-respect des règles d'intégrité et de bonne gouvernance, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à intervenir.

## **IX. Décision prise par l'Assemblée générale**

63. Le 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 66/89 A et B, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité spécial (A/66/23) et après qu'il a été examiné par la Quatrième Commission. La section IX de la résolution 66/89 B, qui porte sur Sainte-Hélène, énonce les dispositions suivantes :

*L'Assemblée générale,*

[...]

1. *Souligne* l'importance de la Constitution du territoire de 2009;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Prie* la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène, notamment le chômage et l'insuffisance des infrastructures de transport et de communications;

4. *Demande* à la Puissance administrante de tenir compte du caractère géographique particulier de Sainte-Hélène en réglant dès que possible les questions en suspens relatives à la construction de l'aéroport.